

**Tarifs BTSA Génie des Equipements Agricoles
Année scolaire 2022/2023**

Formation par apprentissage

- Statut demi-pensionnaire : 300 € / trimestre, soit 900 € / an
- Statut pensionnaire : 633 € / trimestre, soit 1 899 € / an

Un étudiant en contrat d'apprentissage ne peut pas prétendre aux Bourses.